

INGENIEUR·E D'ETUDES CNRS EN OPTIQUE (H/F)
PROFIL DE POSTE 2023

Emploi : Ingénieur·e en techniques expérimentales

Corps : Ingénieur·e d'Études (IE)

BAP : C - Sciences de l'ingénieur·e et instrumentation scientifique

Laboratoire : Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP, <http://www.crpp.cnrs.fr/>), CNRS-Univ. Bordeaux

Directrice du laboratoire : Cécile ZAKRI

Contacts : cecile.zakri@crpp.cnrs.fr, virginie.ponsinet@crpp.cnrs.fr, alexandre.baron@u-bordeaux.fr

Calendrier : Le concours est ouvert depuis le 5 juin (chercher concours n°106 sur le lien https://profilsdemplois.cnrs.fr/index_public_referens?destination=CE2023) ; les candidatures doivent être déposées en ligne avant le 5 juillet à 15h, les épreuves auront lieu entre juillet et septembre 2023 ; la prise de fonction aura lieu au 1^{er} décembre 2023.

Mission :

L'ingénieur·e en techniques expérimentales aura pour mission de réaliser des caractérisations optiques poussées sur des matériaux aux propriétés non conventionnelles. Il·elle aura en charge à la fois la maintenance, l'évolution et la création de montages optiques de pointe, ainsi que la formation des utilisateurs, l'encadrement technique de stagiaires et/ou de doctorants. Il·elle réalisera lui·elle-même les mesures et participera à l'analyse des résultats.

Activités :

- Mettre au point les dispositifs expérimentaux ; définir, développer, tester et formaliser les protocoles de mesure, concevoir et planifier tout ou partie d'un dispositif expérimental
- Dimensionner le dispositif expérimental et élaborer les cahiers des charges techniques
- Rédiger les documents de spécifications techniques, de conception et de réalisation associés aux dispositifs expérimentaux
- Mettre au point la qualification du dispositif expérimental, procéder aux essais et aux étalonnages, écrire les procédures d'utilisations
- Coordonner l'exploitation du dispositif et conduire les expérimentations ; gérer des moyens techniques, humains et financiers
- Réaliser, dans certains cas, le traitement et l'analyse des données
- Organiser et contrôler les interventions de maintenance préventive et de dépannage ; organiser et gérer les relations avec les fournisseurs et les constructeurs
- Former à la technique et à l'utilisation des dispositifs expérimentaux
- Conseiller les utilisateurs pour leur mise en œuvre dans le respect des normes d'utilisation
- Étudier les risques, mettre en œuvre et faire respecter les normes et les règles d'hygiène et sécurité
- Coordonner les relations avec les utilisateurs, organiser l'échange d'informations avec les spécialistes des domaines techniques mobilisés dans l'expérience

Compétences :

Savoir :

- Connaissance approfondie des techniques et sciences de l'ingénieur : optique
- Connaissance approfondie des sciences physiques
- Connaissance approfondie des dispositifs expérimentaux
- Connaissance de l'environnement et réseaux professionnels

Savoir-faire :

- Techniques de présentation écrite et orale
- Langue anglaise : niveau B1 à B2 (selon le cadre européen commun de référence pour les langues)

Contexte :

Le Centre de recherche Paul Pascal (CRPP) est une unité mixte du CNRS et de l'Université de Bordeaux. Elle est constituée de 6 équipes de recherche et de plusieurs services communs. L'activité de l'UMR se décline sur 3 axes à fort recouvrement : matière molle, matériaux fonctionnels et interface avec la biologie. Le·la candidat·e recruté·e exercera son activité au sein d'une équipe de recherche, l'équipe META, sous la responsabilité des chercheurs de cette équipe.

Il·elle interviendra dans le cadre des travaux de recherche de l'équipe META sur l'optique de matériaux auto-assemblés, ainsi que pour des tâches collectives au niveau du laboratoire. Les montages optiques concernés sont entre autres des expériences de diffusion de lumière, d'interférométrie, d'ellipsométrie et d'optique non-linéaire.

Le poste se situe dans un secteur relevant de la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) et nécessite donc, conformément à la réglementation, que l'arrivée de la personne recrutée soit autorisée par l'autorité compétente du MESR.